



NOTE DE SYNTHÈSE COMPTE ADMINISTRATIF 2020

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Introduction

Le compte administratif retrace les dépenses et recettes inscrites au budget et réellement exécutées.

Elaboré par l'ordonnateur, le compte administratif doit correspondre au compte de gestion établi parallèlement par le comptable de la collectivité.

Présentation

I – Section de fonctionnement

Dépenses

Le total des dépenses s'élève à 887 407.90 € en 2020 contre 871 239.36 € en 2019.

Le chapitre 011 – charges à caractère général – comprend les charges afférentes à l'énergie, les frais de télécommunications, les contrats de maintenance et prestations de services (telles que les repas pour la cantine scolaire, les rémunérations des intervenants TAP), les différents achats de petit matériel d'entretien courant, les produits d'entretiens ...

Ce chapitre s'élève à 269 614.19 €.

Le chapitre 012 – charges de personnel – représente une charge de 443 738.24 € contre 435 346.98 € en 2019.

La hausse s'explique de la manière suivante :

- 1 agent a été recruté pour faire face à l'absence du titulaire placé en congés annuels suite à congé maternité (septembre à mi-novembre) ;
- Divers petits remplacements ont été effectués pour faire face à des congés maladie.

Le chapitre 65 – autres charges de gestion courante – passe de 109 957.07 € à 138 997.20 €. Il comprend l'indemnisation des élus et les différentes charges pour leur retraite, divers syndicats et les subventions aux associations. Il est à noter que le solde de la cotisation 2019 du SIEA a été réglée sur l'exercice 2020.

Le chapitre 66 – charges financières – passe de 30 627.12 € à 30 496.37 €. Il s'agit des intérêts d'emprunts + régularisation écritures PAS (1,49). Pour mémoire :

	2018	2019	2020
annualité des intérêts	31 799,31 €	30 627,12 €	30 494.88 €
annualité du capital	109 028,85 €	98 709,04 €	286 711.89 €
total annuel	140 828,16 €	129 336,16 €	317 206.77 €

Le chapitre 67 – charges exceptionnelles – passe de 1 996.70 € à 45.50 €. Il s'agit principalement de l'aide accordée aux parents pour participation de leur (s) enfant (s) en centre aéré ou colonie. En 2020, seules 3 familles ont demandé un remboursement.

Recettes

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 980 021.02 € contre 1 022 313.34 € en 2019. Certaines recettes n'ont pu être encaissées du fait de la crise sanitaire (ex : TAP, Cantine, Garderie, suite à école fermée de mi-mars à mi-mai, salle polyvalente non louée)

Les principales recettes sont :

- ↳ la garderie et les TAP : 26 941.00 €
- ↳ la cantine scolaire : 56 739.90 €
- ↳ l'attribution de compensation (CA3B) : 173 773.19 €
- ↳ les centimes (Etat) : 485 306.00 €
- ↳ les diverses dotations...

Résultat de fonctionnement 2020

Recettes de fonctionnement	980 021.02 €
Dépenses de fonctionnement	<u>887 407.90 €</u>
Résultat de fonctionnement 2020	92 613.12 €

II – Section d'investissement

Dépenses

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 522 988.93 € contre 1 161 629.18 € en 2019.

De nombreux projets n'ont pu être réalisés suite à la crise sanitaire.

Les dépenses comprennent notamment :

- ↳ le capital des emprunts : 286 711.89 € dont remboursement 200 000.00 €, prêt pour les travaux à la salle polyvalente
- ↳ solde des travaux d'extension et de rénovation de la salle polyvalente : 154 346.26 €
- ↳ diverses acquisitions pour : le CPI (casques, groupe électrogène), chaises pour la cantine, fauteuils de bureau, écrans pour école : 3 546.20 €
- ↳ dernière situation travaux sécuritaires : 47 793.77 €
- ↳ travaux mise en accessibilité bâtiments : 16 886.27 €
- ↳ travaux défense incendie : 7 932.86 €

Des restes à réaliser sont à reporter au budget primitif 2021 pour 534 890.00 €

Recettes

Les recettes d'investissement d'un montant de 640 692.30 € se composent notamment :

- ↳ du FCTVA : 24 541.00 €
- ↳ de la taxe d'aménagement : 6 025.64 €
- ↳ de subventions diverses : 105 000.00 €
- ↳ remboursement par le budget annexe du Clos la Garenne : 216 912.37 €
- ↳ de l'excédent de fonctionnement 2019 inscrit au 1068 soit 151 073.98 €

Des restes à réaliser sont à reporter au budget primitif 2021 pour 99 439.00 €

Résultat d'investissement 2020

Recettes d'investissement	640 692.30 €
Dépenses d'investissement	<u>522 692.30 €</u>
Résultat de l'exercice 2020	117 703.37 €
Excédent 2019 reporté	<u>279 475.90 €</u>
Résultat d'investissement global	397 179.27 €